



L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

Formation-conférence

(EN DISTANCIEL)

LES TOUT-PETITS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

**Comment garantir le bien être et le développement
des bébés placés durant leurs 1000 premiers jours ?**

LE 5 NOVEMBRE 2026

de 09h30 à 17h00 (via Zoom)



►► Formation théorique et pratique proposée en webinaire de type conférence interactive dans le cadre de l'offre de formation professionnelle continue à distance de l'École de la Protection de l'Enfance.

►► Public visé : les acteurs de la protection de l'enfance dans leur diversité : professionnels éducatifs, sociaux ou médico-sociaux des secteurs public, privé ou associatif intervenant dans le soutien à l'enfance et en particulier à la petite enfance, magistrats, avocats, professionnels, médicaux et paramédicaux, bénévoles...

►► Tarif : 300 € nets.

LES TOUT-PETITS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Comment garantir le bien être et le développement des bébés placés durant leurs 1000 premiers jours ?

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, les tensions autour des modalités d'accueil, les difficultés de recrutement et les interrogations sur les pratiques en pouponnière, de nombreux rapports et travaux récents alertent sur la nécessité de mieux répondre aux besoins spécifiques des tout-petits. Les pouponnières, qui accueillent majoritairement des enfants de moins de 3 ans, sont particulièrement concernées par ces enjeux.

Les évolutions réglementaires récentes et les recommandations institutionnelles rappellent la nécessité de garantir des accompagnements sensibles au développement du jeune enfant, à la stabilité des liens et à la continuité des parcours.

Dans le même temps, les connaissances scientifiques relatives aux « 1000 premiers jours » montrent combien les premières expériences relationnelles jouent un rôle déterminant dans le développement affectif, cognitif et neurobiologique de l'enfant. Les séparations précoces, les négligences, les violences, les ruptures répétées ou l'instabilité relationnelle peuvent avoir des conséquences importantes sur la sécurité affective, les capacités relationnelles et le développement global du jeune enfant.

Dans le champ de la protection de l'enfance, ces constats interrogent directement les pratiques d'accompagnement des tout-petits : comment mieux comprendre les besoins spécifiques des enfants de 0 à 3 ans confiés ? Quels repères proposer pour soutenir leur développement, ajuster les pratiques du quotidien et favoriser des environnements suffisamment sécurisants, stables et soutenant ? Comment articuler les réponses éducatives, sanitaires et familiales autour de ces enfants particulièrement vulnérables ?

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- # Mieux comprendre les impacts possibles des séparations, carences, négligences ou psychotraumatismes précoces sur le développement de l'enfant.
- # Identifier les enjeux spécifiques liés au développement précoce, à l'attachement et à la continuité relationnelle.
- # Renforcer les repères éducatifs et relationnels mobilisables dans le quotidien des accompagnements.
- # Réfléchir à la place des familles, des professionnels et des institutions dans la sécurisation du développement du jeune enfant.
- # Découvrir des pratiques, ressources et initiatives permettant de mieux répondre aux besoins des tout-petits confiés.

PROGRAMME

MATINÉE

DES BESOINS QUI S'AMPLIFIENT DANS UN CONTEXTE DÉGRADÉ : FOCUS SUR LES ENJEUX POUR LES BÉBÉS

09h30 ▶ **Mots d'accueil et présentation de la journée**

Maël Plaut-Aubry, coordinateur pédagogique à l'Ecole de la Protection de l'Enfance, et **Karine Senghor**, organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.

09h40 ▶ **Qu'observe-t-on en prévention ? Quels besoins des parents et des bébés ?**

Un médecin de PMI (en cours de sollicitation)

10h00 ▶ **0-3 ans confiés à la protection de l'enfance : quelles situations familiales, quels motifs d'entrée dans le dispositifs ?** Présentation des principaux résultats de l'enquête réalisée par l'ONPE concernant les bébés placés en pouponnières dans 14 départements.

Un représentant de l'ONPE (en cours de sollicitation)

10h45 ▶ **QUESTIONS DES PARTICIPANTS ET PAUSE**

11h15 ▶ **Quels besoins fondamentaux et quels enjeux de développement lors des 1000 premiers jours de l'enfant ? Quels enjeux pour les professionnels du quotidien ?**

Dr Rosa Mascarò, pédopsychiatre au CHU de Lille*.

11h45 ▶ **Quels manques et quels risques dans les accompagnements et parcours proposés aux bébés confiés? Quels enjeux pour les institutions ?**

Dr Anne Raynaud, psychiatre adultes-enfants, fondatrice et directrice de l'Institut de la Parentalité, spécialiste de la théorie de l'attachement*.

12h15 ▶ **QUESTIONS DES PARTICIPANTS**

12h45 ▶ **PAUSE DEJEUNER**

Comment garantir le bien être et le développement des bébés placés durant leurs 1000 premiers jours ?

APRÈS-MIDI

**DES PRATIQUES QUI PEUVENT ÉVOLUER :
EXEMPLES INSPIRANTS**

14h00 ▶ **Accueil en pouponnière : des approches clinique, pratique et organisationnelle qui peuvent changer la donne. Exemple d'une pouponnière inspirante.**

14h45 ▶ **En famille d'accueil : quels enjeux côté bébé, famille, ASE ?**

Stéphanie Callet, auteure de "Le jour où j'ai choisi ma famille".
Une assistante familiale (en cours de sollicitation)

15h20 ▶ **QUESTIONS DES PARTICIPANTS ET PAUSE**

16h00 ▶ **L'accueil chez des proches : une ressource encore insuffisamment pensée ?**
Les enjeux affectifs et identitaires • Les bénéfices et limites de ces accueils • Comment soutenir les proches accueillants ?

Gilles Séraphin, chercheur à L'Université de Paris-Nanterre*
Un représentant d'une association d'accompagnement des TDC

16h40 ▶ **QUESTIONS DES PARTICIPANTS**

17h00 ▶ **Évaluation flash et fin de la conférence.**

2 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Tarif : 300 € nets l'inscription.

Exonération de TVA (selon art 261-4-4a du CGI).

L'Action Sociale, entité juridique portant l'École de la Protection de l'Enfance, est agréé organisme de Formation - N° 11753620475 référencé Datadock et certifié QUALIOPi (n° de certificat Qualiopi B02607 du 29/11/21) au titre de la catégorie : actions de formation.



Cette e-conférence est inscrite dans son offre de formation professionnelle continue. Elle est donc éligible à la prise en charge par les OPCO (il vous appartient de contacter éventuellement votre OPCO).

IMPORTANT : Les difficultés inhérentes à la situation actuelle pour les organisateurs de formation et d'événements conjuguées au caractère particulièrement chronophage des procédures exigées désormais par Chorus Pro ou par certains OPCO, nous conduisent à renforcer nos exigences lors de la procédure d'inscription. En vous remerciant par avance de votre compréhension.

Aucune inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

Tout bulletin d'inscription qui nous sera adressé devra être intégralement rempli (à défaut il ne pourra être pris en compte) et validé par la personne habilitée à engager le financement de cette formation (voir infra).

3 - INFORMATIONS DE PAIEMENT

Pour les collectivités publiques : les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. **À défaut de la bonne réception de ces informations les inscriptions ne pourront être confirmées.**

Pour les organismes privés ou associatifs et inscriptions personnelles : le bulletin d'inscription devra être accompagné d'une preuve de paiement de préférence par virement (en raison d'une multiplication des vols de chèques dans les postes et boîtes aux lettres. À défaut adressez votre chèque à l'adresse postale suivante : L'Action Sociale, 11bis rue de la Planche, 75007 Paris.

En cas de prise en charge par votre OPCO nous vous demandons de privilégier l'avance en notre faveur (c'est à dire le règlement par vos soins de l'inscription auprès de nous, et le remboursement de votre OPCO en votre direction).

À titre exceptionnel nous pouvons accepter le règlement direct par votre OPCO mais dans ce cas il faut le spécifier lors de l'inscription (voir ci-dessous) **et veiller à ce que votre OPCO précise lors du paiement le numéro de facture ou votre numéro d'adhérent à l'OPCO** car ce n'est pas toujours le cas, **ce qui engendre pour nos services de grandes difficultés pour identifier les paiements et des aller-retours chronophages entre nos services respectifs. Merci donc d'insister sur ce point auprès de votre OPCO.**


ADRESSE ET RIB DE L'ACTION SOCIALE

L'Action Sociale SARL au Capital de 91 469,41 euros est l'entité juridique portant l'École de la Protection de l'Enfance.

Adresse postale : L'Action Sociale, 11 bis rue de la Planche, 75007 Paris.

Siret 420 743 346 000 33 - Agrément Formation (déclaration d'activité) : N° 11753620475 **Certificat Qualiopi B02607 du 29/11/21 pour ses actions de formation.**

IBAN : L'Action Sociale : FR 75 3000 4027 9000 0100 9956 348

 BNP PARIBAS	L'ACTION SOCIALE	11BIS RUE DE LA PLANCHE 75007 PARIS			
IBAN : FR76 3000 4027 9000 0100 9956 348					
BIC : BNPA FR PP XXX					
RIB :	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation

4 - ANNULATION - ABSENCE

L'annulation d'inscription est possible sans frais jusqu'au 5 octobre 2026 inclus. Elle doit nous être signifiée par écrit (inscription@ecoleprotectionenfance.com). Si les droits d'inscription ont été réglés ils seront alors remboursés. Au-delà du 5 octobre 2026, l'annulation de l'inscription ou l'absence le jour dit du participant, quel qu'en soit le motif*, entraîne le versement de l'intégralité des droits d'inscription à l'organisme de formation s'ils n'ont pas été réglés, et s'ils l'ont été ne donne droit à aucun remboursement. En effet, en cas d'empêchement à partir du 5 octobre, deux solutions de substitution sont proposées par l'École de la Protection de l'Enfance : Soit le visionnage en replay de l'intégralité de la conférence sur l'espace stagiaire de notre site www.ecoleprotectionenfance.com, ouverte à toutes les personnes inscrites n'ayant pu y assister en direct ; Soit le remplacement de la personne initialement inscrite par une autre dès lors que l'École en est informée au moins 24 heures avant la tenue de la conférence.

* Sauf motif exceptionnel d'une extrême gravité laissé à l'appréciation de l'organisme de formation.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

L'ACTION SOCIALE

01 53 10 24 10

www.ecoleprotectionenfance.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

CONFÉRENCE DE FORMATION - VIA ZOOM - 5 Novembre 2026

LES TOUT-PETITS EN PROTECTION DE L'ENFANCE

**Comment garantir le bien-être et le développement des bébés placés
durant leurs 1000 premiers jours ?**

À remettre dès que possible à votre service DRH-Formation OU à la personne habilité à engager le financement de cette formation. À remplir intégralement (à défaut l'inscription ne pourra être prise en compte) et à renvoyer par mail à inscription@ecoleprotectionenfance.com

Remplir INFORMATIQUEMENT (au clavier) ce bulletin. Tout remplissage manuscrit sera refusé en raison du risque d'erreur de lecture et de saisie. Si vous n'y parvenez pas dans ce PDF, transmettez-nous directement dans votre mail toutes les informations demandées concernant le candidat, l'adresse de facturation et le responsable de formation.

PARTICIPANT

Mr Mme Nom et prénom : _____

Organisme : _____

Service : _____ Fonction : _____

Téléphone Portable : _____ Mail : _____

PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION - HABILITÉE À ENGAGER LE FINANCEMENT

Nom et prénom : _____

Service : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

ADRESSE DE FACTURATION

Organisme : _____

Service : _____

Adresse : _____

Code postal / Ville : _____

Avez-vous besoin d'une convention de formation ? OUI NON

MODE DE RÈGLEMENT

Structures associatives, privées ou inscriptions personnelles :

- Chèque lors de l'inscription (fournir copie du chèque avec ce bulletin)
 Virement lors de l'inscription (fournir infos de virement avec ce bulletin)

À titre Exceptionnel*:

Règlement direct de l'inscription par votre OPCO : merci de préciser l'OPCO et l'échéance de règlement : _____

**Même si nous acceptons ce règlement direct par votre OPCO, dans le contexte actuel nous serions sensibles à ce que vous privilégiez plutôt le paiement par vos soins de l'inscription et que vous demandiez le remboursement à votre OPCO, plutôt que de confier le soin à votre OPCO de nous régler ultérieurement ce qui engendre parfois des difficultés chronophages d'identification des paiements).*

Collectivités publiques :

- Virement ou mandat administratif (service fait) uniquement pour les collectivités publiques
 Facture à déposer sur chorus pro (Si oui merci de préciser ci-dessous)

SIRET : _____ CODE SE (Service exécutant) : _____

N° de Bon de Commande : _____ et/ou N° d'engagement : _____

OU lettre de commande ci-joint

IMPORTANT : Les informations relatives à la facturation via Chorus Pro (service fait) doivent nous être communiquées autant que possible en même temps que les bulletins d'inscription ou à défaut dans les jours suivants sans relance de notre part. Notre équipe passe beaucoup de temps au moment de la facturation à relancer vos services pour obtenir ces informations, notamment le numéro d'engagement ou de bon de commande. Nous comptons vraiment sur votre coopération. Avec nos sincères remerciements.

Date, Signature & Cachet

POUSSEZ LA PORTE



L'ÉCOLE
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS
SUR WWW.ECOLEPROTECTIONENFANCE.COM